



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC

Veillez prendre avis que compte tenu des circonstances entourant la pandémie de COVID -19 et l'arrêté ministériel numéro 2020-049, la ville de Waterville invite les citoyens à faire parvenir leurs questions par écrit à tout moment avant les séances du conseil (site Internet, poste, courriel). Ces questions écrites s'ajoutent à la période de questions prévue aux séances du conseil municipal.

La ville de Waterville se réserve le droit de reformuler les questions pour améliorer la compréhension de celles-ci. Toutefois, veuillez noter que les questions incomplètes ou qui ne sont que des commentaires sans réel questionnement ne pourront être prises en compte.

Lors des séances publiques du conseil, le port du couvre-visage doit être exigé pour toutes les personnes présentes, pour circuler dans l'édifice. Une fois que les gens sont assis à leur place, ils peuvent retirer le couvre-visage, s'ils ne se déplacent plus.

DONNÉ À WATERVILLE, LE 27 JUILLET 2020.

Nathalie Audet
Secrétaire-trésorière adjointe